



ARRETE TEMPORAIRE DE VOIRIE COURSE CYCLISTE DU 09 JUIN 2024

N°2024-016

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

VU le code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté préfectoral autorisant la manifestation ;

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur les rues et places énumérées ci-dessous, et qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité publique.

VU la demande de la société Cycling organisation y.d, représentée par Monsieur Yves DUCHENE, relative à l'organisation de la course cycliste "Championnat Auvergne Rhône-Alpes FSGT";

ARRETE

Article 1 : Monsieur Yves DUCHENE, Président de la société Cycling organisation, est autorisé à organiser la course cycliste "Championnat Auvergne Rhône-Alpes FSGT" empruntant les routes de Tours-en-Savoie le dimanche 9 juin 2024.

Article 2 : En raison de cette manifestation la circulation s'effectuera par la présence de signaleurs au carrefour et rond-point :

Le Dimanche 9 juin 2024 de 12H00 A 19H00

Kilométrage	Itinéraire	Horaire	Danger	Nombre de signaleurs
0	Rue de l'énergie LA BATHIE	12h/19h		2
1.5	D66 Route d'Esserts-Blay Route de la plaine ESSERTS-BLAY	12h/19h	Rond-point Carrefour	2
2.2	Route des espagnols St Thomas ESSERTS-BLAY	12h/19h	Carrefour	2
4.7	Route de St Thomas D122 ESSERTS-BLAY-TOURS EN SAVOIE	12h/19h	Carrefour	2
5.2	Au Bébier-route de l'industrie TOURS-EN-SAVOIE/LA BATHIE	12h/19h	Carrefour	1
6	Rue Marconi LA BATHIE	12h/19h	Carrefour	1
6.1	Rue de l'énergie LA BATHIE	12H/19H	Sortie voie rapide	1
6.3	Arrivée	12h/19h		

Article 3 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par la société Cycling Organisation y.d.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours en Savoie, le 23 avril 2024

Pour le Maire empêché, l'adjoint Patrick RUFFIER

Diffusion :

- SDIS 73, Gendarmerie
- Pétitionnaire
- MTD Ugine-Albertville

Mairie de Tours en Savoie – 1307 Route Porte de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

Tél : 04.79.31.00.73 – Fax : 04.79.31.07.92

Mail : accueil@toursensavoie.com – sg@toursensavoie.com